

Compte rendu de séance

Séance du 15 Mars 2021

L'an 2021 et le 15 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Val Fleuri sous la présidence de Madame DELAHAYE Elisabeth, Maire.

Présents : Mme DELAHAYE Elisabeth, Maire, Mmes : TRUCAS Lorraine, VALLAIS Peggy, MM : BÉGOUIN Yohann, DESDOIGTS Etienne, FOUCHER Emmanuel, GAUDIN Bernard, GESLIN Serge, MAUPILE Patrick, NEVEU Joseph, OISEL Olivier, PICQUET Joël, PIHOURS Arnaud, TRICOT Nicolas

Absent excusé : Mme DOREAU Séverine ayant donné procuration à M. BÉGOUIN Yohann

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 09/03/2021

Date d'affichage : 09/03/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le : 19/03/2021

et publication ou notification
du : 19/03/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. OISEL Olivier

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 2021-15 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2021-16 - Compte-rendu des décisions prises en vertu des délégations confiées au Maire
- 2021-17 - Adoption compte administratif 2020 - budget commune
- 2021-18 - Approbation compte de gestion 2020 - budget commune
- 2021-19 - Affectation du résultat 2020 - budget commune
- 2021-20 - Adoption compte administratif 2020 - budget lotissement la grotte
- 2021-21 - Approbation compte de gestion 2020 - budget Lotissement La Grotte
- 2021-22 - Affectation du résultat 2020 - budget lotissement la grotte
- 2021-23 - Vote des subventions aux associations 2021
- 2021-24 - Participation accueil de loisirs Planet' Jeunes
- 2021-25 - Remboursement de frais à un Adjoint
- 2021-26 - Subvention exceptionnelle - Cantine
- 2021-27 - Renouvellement ouverture de crédit CRCA
- 2021-28 - Renouvellement ouverture de crédit ARKEA

2021-15 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter pour l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2021 et s'il y a des remarques concernant celui-ci.

Après en avoir échangé, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 15 février 2021 sans modifications.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2021-16 - Compte-rendu des décisions prises en vertu des délégations confiées au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L-2122-22 et L.2122- 23

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-09-02 du 09 juin 2020, donnant délégation au Maire,

Madame le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie, Madame le Maire informe qu'elle n'a pas exercé le droit de préemption de la commune sur la vente suivante :

- vente d'un terrain bâti de 555 m², 3, rue d'Anjou, B 262 et 264

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de cette décision prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2021-17 - Adoption compte administratif 2020 - budget commune

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GESLIN Serge pour présenter le compte administratif 2020 du budget principal qui se présente ainsi :

Section fonctionnement

	BP	REALISATIONS
RECETTES	558 752.88 €	433 780.47 €
DEPENSES	558 752.88 €	347 751.79 €
RESULTAT 2020		86 028.68 €
RESULTAT REPORTE 2019		138 227.35 €
RESULTAT CUMULE		224 256.03 €

Section investissement

	BP	REALISATIONS
RECETTES	570 084.40 €	339 466.82 €
DEPENSES	570 084.40 €	388 045.22 €
RESULTAT 2020		- 48 578.40 €
RESULTAT REPORTE 2019		- 127 033.80 €
TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE		145 425.28 €
RESULTAT CUMULE		- 30 186.92 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif 2020 du budget principal de la commune.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021-17 - Adoption compte administratif 2020 - budget commune

Annule et remplace la délibération précédente.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GESLIN Serge pour présenter le compte administratif 2020 du budget principal qui se présente ainsi :

Section fonctionnement

	BP	REALISATIONS
RECETTES	558 752.88 €	433 780.47 €
DEPENSES	558 752.88 €	347 751.79 €
RESULTAT 2020		86 028.68 €
RESULTAT REPORTE 2019		138 227.35 €
RESULTAT CUMULE		224 256.03 €

Section investissement

	BP	REALISATIONS
RECETTES	570 084.40 €	339 466.82 €
DEPENSES	570 084.40 €	388 045.22 €
RESULTAT 2020		- 48 578.40 €
RESULTAT REPORTE 2019		18 391.48 €
RESULTAT CUMULE		- 30 186.92 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif 2020 du budget principal de la commune.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021-18 - Approbation compte de gestion 2020 - budget commune

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2021-19 - Affectation du résultat 2020 - budget commune

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Elisabeth DELAHAYE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2020.....A	86 028.68 €
Résultats antérieurs reportés.....B	138 227.35 €
Résultat à affecter.....A+B	224 256.03 €

INVESTISSEMENT

Solde d'exécution cumulé d'investissement :C	- 30 186.92 €
soldes des restes à réaliser : D	- 114 395.90 €
Besoin de financement :E= C + D	144 582.82 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'affecter au budget 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Affectation en réserves R 1068 en investissement	144 582.82 €
Report en fonctionnement R 002	79 673.21 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2021-20 - Adoption compte administratif 2020 - budget lotissement la grotte

Le dossier est reporté.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2021-21 - Approbation compte de gestion 2020 - budget Lotissement La Grotte

Le dossier est reporté.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2021-22 - Affectation du résultat 2020 - budget lotissement la grotte

Le dossier est reporté.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2021-23 - Vote des subventions aux associations 2021

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le montant des subventions pour l'année 2021.

Après en avoir échangé et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de verser les subventions suivantes aux associations :
 - Donneurs de sang : 50 €
 - Anciens combattants : 100,00 €
 - Lire à Brielles : 250,00 €
 - ESPB Volley Ball : 700,00 €
 - Association des Chasseurs de Brielles : 100,00 €
 - Les Amis de la Grotte : 100.00€
 - Les Bleuets Le Pertre-Brielles-Gennes sur Seiche : 700,00 €
 - Comice du Pays d'Argentré : 210.90 €

- **Décide** d'inscrire la somme de 2 210.90 € au budget 2021.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2021-24 - Participation accueil de loisirs Planet' Jeunes

Madame le Maire rappelle aux élus que la commune verse une participation financière à l'accueil de loisirs d'Argentré du Plessis "Planet' Jeunes" de 5.25 € par enfant et par jour depuis 2020, suivant la fréquentation.

L'association demande une subvention de 5,98 € / jour / enfant pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'augmenter la participation financière à 5.98 € par enfant et par jour au titre de l'année 2021 à l'accueil de loisirs d'Argentré du Plessis "Planet' jeunes", cette décision restera en vigueur tant qu'elle ne sera pas révisée par délibération.
- **Autorise** Madame Le Maire à émettre le mandat correspondant.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2021-25 - Remboursement de frais à un Adjoint

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la rénovation d'un logement communal, un Adjoint à fait l'acquisition d'un meuble de sous-évier de cuisine pour le logement communal situé 21, rue d'Anjou pour un montant de 50,00 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rembourser la somme réglée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** le remboursement de la somme de 50,00 €.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à émettre le mandat correspondant.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2021-26 - Subvention exceptionnelle - Cantine

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a été contacté par l'école afin de pouvoir échanger sur la situation de celle-ci et plus particulièrement de la cantine.

Le service de restauration scolaire de l'école Sainte Jean d'Arc de Brielles étant en situation déficitaire d'un montant de 2 849 €, il est demandé à la commune si elle peut verser une subvention exceptionnelle.

Après en avoir échangé, délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 450 € à l'école Saint Jeanne d'Arc.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier et à émettre le mandat de paiement correspondant.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2021-27 - Renouvellement ouverture de crédit CRCA

Madame le Maire informe les élus que l'ouverture de crédit engagée avec le Crédit Agricole arrive à son terme.

Madame Le Maire donne lecture de la proposition faite par le Crédit Agricole.

- Montant : 50 000 euros
- Durée : 1 an
- Taux variable : 1.06 % à ce jour soit Euribor 3 mois moyenné (-0.540% au 01/03/2021) majoré de 1.60% (index + marge floorés à 0%)
- Frais dossier : 0.10 % du montant soit 50 euros
- Commission d'engagement : 0.10 % du montant soit 50 euros

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Accepte** de renouveler l'ouverture de crédit auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer le nouveau contrat de crédit correspondant.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2021-28 - Renouvellement ouverture de crédit ARKEA

Le dossier est reporté.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

En Mairie,
Le 25 mars 2021,

Le Maire,
Elisabeth DELAHAYE



